

Augmentation des pouvoirs du chef d'établissement, agressivité voire violence plus facilement exprimée de la part des élèves, chacun-e d'entre nous peut être confronté-e à une situation difficile de conflit au sein de son établissement.

- ▶ Connaître ses droits : quelle protection, quels recours nous offrent instances et textes officiels face à une situation conflictuelle avec un élève ou avec la hiérarchie ?
- ▶ Réagir collectivement : comment assurer une cohérence et une cohésion fortes afin d'éviter, apaiser, résoudre un conflit ?

Le SNES propose ce stage à ses adhérent-es et à tous les personnels intéressés. Il est destiné à vous apporter des éléments de réponse mais il est également ouvert à l'expression de votre propre expérience.

# **FAIRE FACE AUX SITUATIONS DIFFICILES :**

## **opposition avec des élèves, conflits internes à l'établissement**

**Stage animé par Bruno MER, professeur en collège  
et militant au « secteur collègues » du SNES national**

**jeudi 27 janvier 2011**  
**(8 h 45 -16 h 30)**  
**au Lycée Rotrou à Dreux**

N'oubliez pas d'informer la section départementale de votre inscription (indispensable pour prévoir l'accueil de tous) en renvoyant le papillon ci-dessous, ou par mail à [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu)

A retourner à : SNES28 - 3 rue Louis Blériot – 28300 CHAMPHOL - *STAGE « Faire face aux situations difficiles »*

Etablissement : .....

Nom Prénom	Discipline	E-mail - Téléphone
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement : **Vendredi 16 décembre 2010 au plus tard**. Demander une fiche d'exercice du droit syndical au secrétariat de votre établissement, cocher la case *Formation syndicale*, indiquer la date et le lieu du stage, porter la formule : "Stage organisé par le SNES-28 sous l'égide de l'IRHSES". Déposer la demande auprès du chef d'établissement **au plus tard 1 mois avant le stage**. Une absence de réponse au bout de 15 jours vaut acceptation.

**ATTENTION !** Il n'y a pas de convocation préalable à fournir, une attestation de présence sera remise aux stagiaires à l'issue de la journée (en cas de difficulté contacter immédiatement le SNES-28 au 02.37.21.16.91 par courriel à [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu))